



**PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## LE PRÉFET COMMUNIQUE

Angers, le 25 septembre 2020

### **Covid-19 : Le maintien de la vie sociale et économique dépend plus que jamais des comportements individuels et collectifs**

Face à l'aggravation de la situation épidémiologique, le Gouvernement a annoncé devoir prendre des mesures supplémentaires pour contenir la pandémie et ses conséquences sur la santé de nos concitoyens, ainsi que limiter les tensions hospitalières qui réapparaissent. Ces mesures passent par la création de nouveaux niveaux d'alerte qui sont déterminés automatiquement pour chaque département par 3 critères :

- le taux d'incidence qui mesure l'intensité de la circulation du virus ;
- le taux d'incidence sur les personnes âgées ;
- le nombre de patients Covid dans les services de réanimation.

**Le Maine-et-Loire est actuellement en zone d'alerte.** Le Ministre de la santé a introduit une nouvelle règle pour ce niveau : les fêtes (mariages, tombolas, événements associatifs, fêtes d'anniversaire, communions...) organisées dans les établissements recevant du public seront **limitées à 30 personnes**.

C'est une contrainte supplémentaire générale qui reste limitée au regard des mesures plus restrictives qu'impliquerait un passage en **zone d'alerte renforcée**. Celui-ci induirait de fait :

- une jauge pour les grands rassemblements abaissée à 1000 personnes ;
- l'interdiction des grands événements déclarés, comme les fêtes locales ou les fêtes étudiantes ;
- l'interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes dans l'espace public ;
- la modification de l'horaire de fermeture des bars ;
- la fermeture de toutes les salles des fêtes et salles polyvalentes pour les rassemblements festifs et associatifs.

Cette décision, que la situation sanitaire pourrait justifier si elle s'aggravait, porterait un coup dur à la vie économique et sociale locale de notre département et cela nous concerne collectivement.

**Aussi, j'en appelle à la responsabilité de chacun, car la maîtrise de la progression de l'épidémie en Maine-et-Loire ne dépend pas, loin s'en faut, des décisions réglementaires que je serais contraint de prendre, elle dépend d'une prise de conscience individuelle, des comportements et des gestes que le civisme et la raison imposent.**

Nous savons qu'un des vecteurs principaux de la propagation du virus réside dans les rassemblements festifs, souvent privés et familiaux, qui ignorent, dans une totale absence de prudence, les mesures barrières élémentaires.

J'ai le devoir de contribuer à préserver la santé des personnes, de même que l'économie qui garantit l'emploi, notamment des jeunes qui entrent sur le marché du travail ou se forment pour y accéder. C'est dans ce contexte que j'en appelle particulièrement à toutes les personnes qui organisent des soirées privées dans une grande promiscuité et qui, pour le moment, se sentent préservées de tout.

J'ai conscience que beaucoup d'efforts ont été faits, mais ils restent plus que jamais nécessaires pour qu'au danger sanitaire ne vienne pas s'ajouter une crise économique, qui quant à elle, ne bénéficiera pas de vaccin, malgré les efforts budgétaires considérables qui sont consentis par l'État à travers France Relance et le fonds de solidarité ou d'activité partielle.

**Mon souhait reste de ne pas imposer de nouvelles restrictions, mais il en va de nos comportements individuels et collectifs.**

René BIDAL